

**Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon**  
**Compte rendu synthétique de la réunion du Bureau**  
**du 3 octobre 2024 à Artignosc sur Verdon**

Membres du comité syndical présents : Jean-Pierre BAGARRE (Aiguines) ; Serge GUICHARD (Allons) ; Jean-Pierre CIOFI (Aups) ; Liliane MONTALAND (Bargème) ; Corinne PELLOQUIN (Bauduen) ; Alin BURLE (Ginasservis) ; Annick BATTESTI (La Bastide) ; Christine NEURY (La Palud sur Verdon) ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) ; Jean-Pierre HERRIOU (Moissac-Bellevue) ; Romain COLIN (Moustiers Ste Marie) ; Elisabeth SACIER (Puisoisson) ; René GARCIN (Quinson) ; Claude ARNAUD (Riez) ; Nathalie BACQUART (Rougou) ; Paul CORBIER (St Julien du Verdon) ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) ; Nicolas STAMPFLI (St Laurent du Verdon) ; Jean-Claude LARGENTON (Ste Croix du Verdon) ; Bernard CLAP (Trigance) ; Bernard MAGNAN (Valensole) ; Claude CHAILAN (Lambruise) ; Jacques AVANIAN et Joëlle ROUVIER (Artignosc sur Verdon) ; Patrick VINCENTELLI et Serge CONSTANS (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon) ; Jean FLORIMOND (Communauté de communes du pays de Fayence) ; Georges BOTELLA (Conseil régional Provence Alpes côte d'Azur)

Excusés qui ont donné pouvoir : Aurélie CARTON (Blieux) à Christine NEURY ; Philippe MARANGES (Castellane) à Bernard CLAP ; Jean-Charles CEIL (La Garde) à Jacques AVANIAN ; Raymonde CARLETTI (La Martre) à Jean-Paul ROUX ; France LAJOIE-GUIEU (Montagnac-Montpezat) à Nicolas STAMPFLI ; Claude GUERIN (Peyroules) à Liliane MONTALAND ; Patrick ROY (Roumoules) à Elisabeth SACIER ; Annick GAUTIER (St Jurs) à Jean-Pierre HERRIOU ; Gilles MEGIS (DLVA) à Patrick VINCENTELLI ; Michèle BIZOT-GASTALDI (CCAPV) à Serge CONSTANS ; Bernard de BOISGELIN (CCPV) à Jean FLORIMOND ; Cyrille GIRIEUD (Colmars les Alpes) à Claude CHAILAN ; Yana BREZINA (La Roque-Esclapon) à Annick BATTESTI ; Mélanie SOULLE (Montmeyan) à Arlette RUIZ ; Bruno BICHON (Thorame-basse) à Paul CORBIER ; Jean-Charles BORGHINI (Conseil régional) à Georges BOTELLA

## FORMATION CHARTE du PARC

### 1. Point sur la révision de la Charte

- Point récapitulatif des délibérations et présentation du périmètre qui va être proposé au classement :
  - 54 communes favorables
  - 3 défavorables (La Roque Esclapon ; Montmeyan ; Baudinard sur Verdon)
  - 2 ne se sont pas positionné (valant refus) : Gréoux les bains et Sillans la cascade (hors délai = négative)
  - 2 villes portes favorables
  - 6 EPCI : favorables (seulement 4 sur la précédente charte)
  - 2 départements : favorables
- Présentation des prochaines étapes :
  - demande de classement : délibération du Conseil régional et sollicitation officielle de l'Etat pour signature du Décret de classement
  - désignation des délégués pour les nouvelles communes et séance d'accueil à la Maison du Parc
  - validation des nouveaux statuts par arrêté préfectoral : intégration officielle des nouvelles communes et EPCI et sortie des 2 n'ayant pas validé la Charte
  - organisation des élections du Bureau
  - validation du nouveau Règlement intérieur
    - ➔ zoom sur la participation des nouvelles communes dans la période de transition
- Projection sur le programme d'actions et le budget 2025 :
  - Le calendrier de vote du budget
    - ➔ zoom sur la question des cotisations et des dotations aménités rurales et biodiversité
  - Les actions de lancement de la nouvelle Charte : site internet, panneaux, fête, Porter à connaissance de la Charte

### 2. Conseil scientifique

Une réunion plénière du conseil scientifique s'est tenue à Castellane les 27 et 28 juin dernier. Ce fut l'occasion d'accueillir les nouveaux membres et de procéder aux élections :

- **Henry De Lumley**, président honoraire
- **Myette Guiomar**, présidente
- **Georges Olivari** et **Sébastien Oliveau**, vice-présidents

Afin de maintenir l'implication et la diversité des profils, le conseil demande une modification du règlement pour passer à deux postes de vice-président au lieu d'un.

Les membres du comité syndical à l'unanimité valident le règlement intérieur du conseil scientifique intégrant deux postes de vice-président.

## FORMATION PLENIERE

### 3. Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mars 2024 à Moustiers Ste Marie

#### 4. Validation nouveaux statuts

Au vu des différentes délibérations prises sur la Charte et des délibérations des communes du bassin versant sollicitées sur la modification des statuts, les membres du comité syndical à l'unanimité valident la modification des statuts en actualisant la liste des adhérents aux différents objets du syndicat (communes nouvelles ou sortantes pour les objets 1 et 2).

#### 5. Décisions modificatives

##### a. Décision modificative n° 1 au budget annexe GEMAPI

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la DM n° 1 au budget GEMAPI afin :

- d'ajuster les prévisions budgétaires de certains comptes,
- d'inscrire 2 nouvelles opérations dont les subventions n'étaient pas acquises au moment du vote du budget primitif.

##### b. Décision modificative n° 1 au budget annexe NAVETTE

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la DM n° 1 au budget Navette afin notamment d'augmenter les prévisions budgétaires de remboursement des usagers, du fait d'un certain nombre d'annulation dues aux alertes canicules déclenchées dans le courant de l'été.

##### c. Décision modificative n° 1 au budget Gestion Grand Site – Parkings

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la DM n° 1 au budget Gestion Grand Site – parkings afin :

- d'ajuster les prévisions budgétaires de certains comptes,
- de finaliser les écritures d'intégration des travaux des parkings Point Sublime et Samson depuis le budget Régie vers le budget Parkings dans la poursuite de ce qui avait été initié en 2021,
- de prévoir les écritures d'intégration de l'opération d'aménagement des embarquements (dépenses, subventions et emprunt) depuis le budget Régie vers le budget Parkings.

##### d. Décision modificative n° 1 au budget REGIE

Les membres du comité syndical à l'unanimité approuvent la DM n° 1 au budget Régie afin :

- d'ajuster les prévisions budgétaires de certains comptes,
- de finaliser les écritures de transfert des travaux des parkings Point Sublime et Samson depuis le budget Régie vers le budget Parkings dans la poursuite de ce qui avait été initié en 2021,
- de prévoir les écritures de transfert de l'opération d'aménagement des embarquements (dépenses, subventions et emprunt) depuis le budget Régie vers le budget Parkings.

#### 6. Ligne de trésorerie

Les membres du comité syndical à l'unanimité décident de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant plafond de 500 000 € auprès du Crédit Agricole, et de déléguer au Bureau l'approbation du contrat et du taux proposé par le Crédit agricole à la date d'échéance du contrat en cours (décembre 2024).

#### 7. Passage au Compte financier Unique

Les membres du comité syndical à l'unanimité décident la mise en place de l'expérimentation du Compte Financier Unique à compter des comptes 2024 du syndicat mixte pour les budgets soumis à l'instruction comptable M57 (budget principal, budget annexe GEMAPI et le budget à simple autonomie financière de la Régie).

#### 8. Modification du tableau des emplois et des effectifs

Les membres du comité syndical à l'unanimité décident :

- la création d'un emploi permanent de « Responsable des ressources humaines » (catégorie A ou B) selon le profil de poste qui était joint à l'ordre du jour et qui, faute de candidat titulaire correspondant au profil, pourra être pourvu par un contractuel ;
- la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence.

*Offre d'emploi détaillée disponible sur le site internet [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)*

#### 9. Modification de la CAO et du CE de la Régie pour remplacer Gérard LAGARDE

Suite à la démission de M. Gérard LAGARDE du conseil municipal de Riez et donc de sa fonction de délégué au Parc du Verdon, les membres du comité syndical à l'unanimité désignent M. Claude ARNAUD, délégué suppléant de la commune de Riez, pour siéger à la commission d'appel d'offre et au Conseil d'exploitation de la Régie.

Pour affichage,  
Conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales  
à Moustiers Sainte Marie, le 10 octobre 2024

Le Président,  
Bernard CLAP

